

Avril 2017

*Association du Nord-Est Parisien
d'Aide aux Mères et aux Familles à Domicile*

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

➤ *Siège social* : 8 allée Courbet -93190 LIVRY-GARGAN
Téléphone : 01 48 17 78 50 - Fax : 01 48 17 78 69
E-mail : b.portel@amfdnep.fr

Sommaire

1. Introduction
2. Les faits marquants
3. Les moyens de production
 - 3.1 Les métiers
 - 3.2 Les mouvements du personnel
 - 3.3 Le personnel au 31/12/2016
 - 3.4 L'évolution des effectifs
 - 3.5 La qualification des personnels
4. La production
 - 4.1 L'évolution de la production globale
 - 4.2 La production CAF
 - 4.3 La production ASE et PMI
5. La productivité
6. La formation
7. Le bilan financier
8. Les perspectives

1. Introduction

En retrait par rapport à 2015, le résultat comptable est cependant toujours positif s'établissant à 55 697 € pour un résultat des activités négatif de 46 097 €. Les fonds associatifs s'élèvent désormais à 2 720 095 €.

Le résultat négatif des activités est essentiellement dû aux trois cessations d'activités pour raison d'inaptitude intervenues en 2016 et dont le cout cumulé a atteint près de 68 000 €.

Fort heureusement, la loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2017 a maintenu l'exonération III pour les heures d'intervention à domicile des personnels de l'association. Cette disposition favorable permet au résultat comptable de se maintenir en territoire positif malgré le repli continu de l'activité CAF TISF.

Une nouvelle fois, l'association exprime sa gratitude envers ses financeurs, la CAF de la Seine-Saint-Denis et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis qui ont toujours accompagné et soutenu l'association, avec le souci constant du dialogue et de l'écoute au service notamment des familles les plus modestes et les plus en difficultés des 31 communes de la Seine-Saint-Denis qui constituent le territoire d'intervention de l'AMFD du Nord-Est Parisien.

Ce rapport est aussi l'occasion de mettre en relief la qualité et le professionnalisme du personnel de l'association, la constance de la qualité de la relation avec les représentants du personnel, l'engagement de l'équipe dirigeante, la présence et le soutien des membres du Conseil d'administration.

2. Les faits marquants

2.1 - Le bureau de l'association

Après la décision de M. Amar de ne pas se représenter à la présidence du Conseil d'administration, les administrateurs ont désigné les membres du nouveau bureau et ont élu:

- . Mme Acker à la présidence,
- . Mme Parize à la vice-présidence,
- . M. Hafs à la trésorerie,
- . Mme Portel au secrétariat.

2.2 - La certification

Parmi les 3 organismes habilités à délivrer une certification dans le domaine des services à la personne, l'AMFD a choisi de retenir la certification Qualisap du bureau Veritas.

La certification Qualisap version II fut délivrée le 30 juillet 2012 pour une durée de 3 ans. Le 25 septembre 2015, cette certification fut renouvelée.

Chaque année, un contrôle est effectué par l'organisme certificateur afin de s'assurer du maintien des caractéristiques qui ont permis l'obtention de la certification. Le premier audit de contrôle eut lieu le 30 août 2016. Il confirma que les conditions qui avaient permis de certifier l'association étaient toujours réunies.

2.3 - Les TISF

La production CAF TISF continue de chuter pour atteindre en 2016 à peine plus de 5 ETP alors que cette production était encore de 16 ETP en 2012.

Dans le même temps, et pour des raisons très différentes (retraite, inaptitude, démission), le nombre de TISF a décliné fortement en 2016 au sein de l'association puisque ce nombre est passé de 35 salariés à 26,5 salariés entre 2015 et 2016 ce qui s'est traduit en ETP par une réduction de 31,62 ETP en 2015 à 23,83 ETP en 2016.

D'autres sont partis ou partiront dans l'année, la plupart étant en congé sans solde. Heureusement Mme Arnaud nous a rejoints en 2016 et au terme de leurs périodes de professionnalisation, plusieurs TISF nous rejoindront en 2017, 2018 et 2019.

3. Les moyens de production

3.1 - Les métiers

3.11 - Les Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale (TISF)

Au sein de l'association, il y avait 26,5 TISF et autres métiers pour 23,83 ETP au 31/12/2016.

La TISF est un travailleur social qui organise ou réalise, à partir du domicile, des activités de la vie quotidienne et assure une action socio-éducative aux objectifs suivants : suppléance parentale, prévention, éducation, insertion sociale. Son rôle est à la fois préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien.

Dans sa fonction, la TISF est amenée à partager l'intimité des foyers dans lesquels elle intervient. Elle cherche à permettre aux familles de retrouver ou de maintenir l'équilibre et l'harmonie familiale tout en préservant l'originalité propre à chacune d'elles. Le respect d'autrui dû à chaque membre de la famille et au groupe familial domine l'action de la TISF.

La TISF travaille en équipe, participe ou anime des projets collectifs. Elle a un sens de l'adaptation, des qualités de communication et d'évaluation des situations. Ses activités au sein de la Maison des Enfants et des Parents permettent aux salariées de faire évoluer les familles dans un projet éducatif et de socialisation.

Les autres métiers sont représentés par une psychomotricienne, une conseillère en économie sociale et familiale, une éducatrice de jeunes enfants, deux monitrices éducatrices, une assistante d'éducation et un animateur sportif soit 6,80 ETP. Ils permettent aux TISF de disposer d'un soutien complémentaire face aux difficultés rencontrées au domicile, et sont les professionnels idoines pour certaines des activités de la Maison des Enfants et des Parents.

3.12 - Les Auxiliaires de Vie Sociale, les Aides Médico-Psychologique, les Assistantes de Vie aux Familles et les Aides à Domicile (AVS - AMP - AVF - AD)

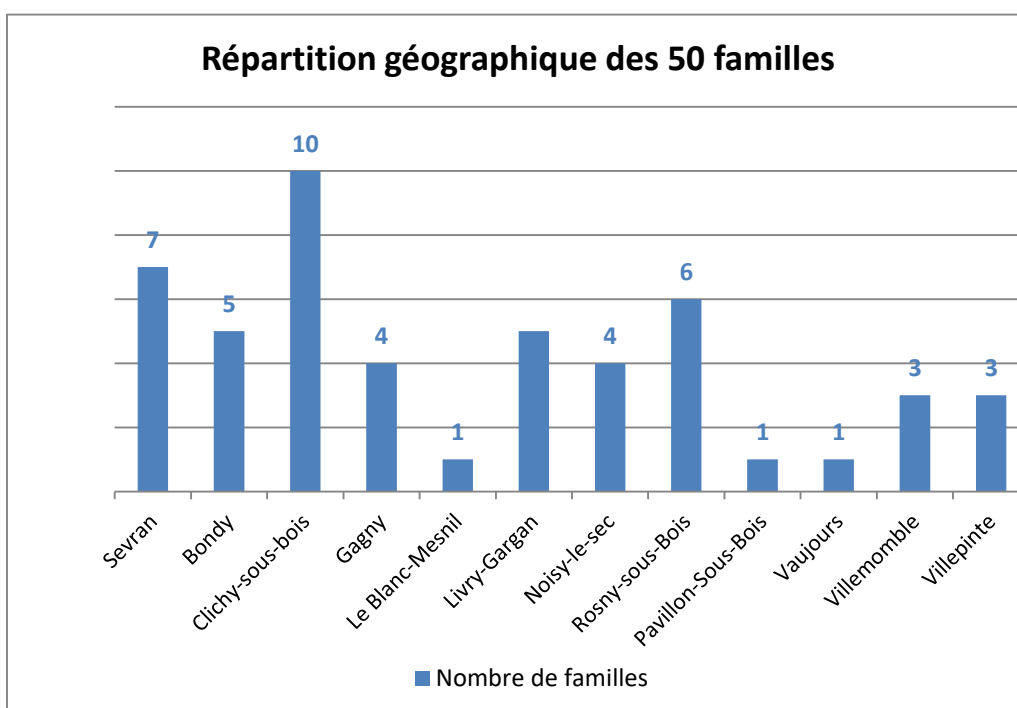
C'est une professionnelle de l'aide à domicile qui intervient généralement lorsque la présence de la TISF n'est pas ou n'est plus nécessaire. Au 31/12/2016, il y avait 14 AVS pour 13,48 ETP, 1 AMP pour 1 ETP, 4 AVF pour 4 ETP et 14 AD pour 13,51 ETP, soit un total de 33 AVS-AMP-AVF-AD pour 32,08 ETP.

L'AVS, l'AMP, l'AVF ou l'AD intervient dans les familles lorsque la mère ou la personne aidée est, en principe, présente au domicile afin de faciliter sa vie quotidienne puisque la famille est temporairement dans l'impossibilité de faire face, seule, à ses activités habituelles concernant l'entretien de son domicile. Elle supplée la mère ou le malade dans les tâches matérielles, et peut apporter aussi une réponse sur le plan relationnel et psychologique. Elle assure les tâches ménagères qu'exige la vie quotidienne, notamment l'entretien de la maison, la cuisine de base, les courses et les achats courants.

De plus en plus fréquemment, elle accomplit des missions spécifiques auprès de personnes atteintes d'une maladie grave. Son rôle s'élargit alors à l'assistance physique et psychologique de personnes considérablement perturbées par la connaissance de leur état, et peut aller jusqu'au soutien de l'entourage direct des malades.

3.13 - La Maison des Enfants et des Parents (MdEdP)

En 2016, parmi les 170 familles soutenues par l'association dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, 50 ont participé aux différentes activités de la MdEdP, soit 98 personnes dont 26 adultes et 72 enfants.



Les familles sont originaires principalement de 11 villes du département, dont la plupart provient des communes de Clichy-sous-Bois, Sevrans, Livry-Gargan, Bondy et Rosny-Sous-Bois. Les familles peuvent, en fonction des besoins et des objectifs de travail, participer à une ou deux activités proposées par la MdEdP.

L'Accueil Jeunes Enfants

Durant l'année 2016, 24 enfants issus de 18 familles réparties dans 8 villes ont participé à cette activité. Soixante-douze séances ont été organisées et 14 journées durant les vacances scolaires.

Deux demi-journées dans la semaine sont réservées à l'accueil des jeunes enfants. Pour la plupart d'entre eux c'est le premier lieu de socialisation en dehors de la famille. La séparation de leur mère ou du père est parfois compliquée et un passage par le Lieu d'Accueil Enfants et Parents (LAEP) est nécessaire avant de l'envisager. Un travail nécessaire d'appropriation et de réassurance du parent est un préalable.

Nous avons accueilli à la fois des enfants de moins d'un an et des enfants de deux et trois ans. Par ailleurs, pour des questions de rythme et d'appropriation de l'espace, les créneaux en demi-journées ne sont guère favorables. Afin de plus impliquer les parents pour déposer ou venir rechercher leurs enfants, un accueil en journée serait pertinent. C'est pourquoi un accueil en journée unique sera proposé en 2017 afin de mieux répondre aux besoins des enfants (rythme, sieste, déjeuner,...). Le contenu pédagogique et éducatif de l'atelier a été retravaillé. En effet, la question de la sieste, des activités d'éveil et de motricité a évolué. Un journal explicatif des activités, des menus et des sorties sera mis en place en début d'année 2017. Ce dernier permettra de communiquer l'information nécessaire aux familles (transports, repas,...) et aux professionnels(les) du domicile.

Le Lieu d'Accueil Enfants et Parents (LAEP)

En 2016, 13 familles accompagnées de leurs enfants (22 enfants), réparties dans 8 villes du département, ont participé à cet atelier. L'accueil s'est déroulé trente fois en demi-journée et onze fois en journée complète pendant les vacances scolaires.

Début 2016, la fréquentation du LAEP fut moins importante. Seules deux familles ont participé régulièrement aux ateliers. Après le printemps 2016, d'autres familles ont intégré le groupe du LAEP pour atteindre un groupe de parents homogène de 5 familles. Cet atelier doit être pensé comme la porte d'entrée de la MdEdP. En effet, l'un des objectifs est de travailler la relation parent-enfant. Par conséquent, les professionnelles qui interviennent à domicile peuvent passer par cet espace pour avoir une visibilité plus importante sur la manière dont la relation « parent-enfant » peut s'exercer. Un travail sur le contenu et les objectifs a été mené par l'ensemble des intervenants afin de redéfinir les contours de l'atelier. Une place toujours importante est consacrée aux questionnements que peuvent avoir les parents en matière d'éducation, de socialisation, de rentrée scolaire, de limites, d'alimentation....

Des petits ateliers ainsi que des sorties parents-enfants ont été organisés (par exemple une sortie a été proposée à la cité des enfants, un atelier massage pour les petits a été mis en place,...). Les parents qui viennent au LAEP sont pour la plupart assez isolés socialement. Par conséquent, le fait de venir à l'atelier favorise le travail d'extériorité et le lien de confiance. La plus grande partie des parents se sent parfois jugée par les institutions et elle ne fréquente pas ou peu les structures de la petite enfance. C'est pourquoi, une place primordiale est consacrée à recréer du lien social. En complément des différentes activités, un travail autour de l'alimentation et des besoins des enfants a été conduit. Les parents apprécient aussi pouvoir cuisiner et proposer des spécialités culinaires provenant de leurs pays d'origine.

Cet atelier a été bouleversé par le décès d'une des mères fréquentant régulièrement le LAEP. Les professionnels(les) et les parents ont été très affectés par cette disparition. Un travail autour de la libéralisation de la parole s'est organisé sur plusieurs séances car les parents avaient besoin de dire au revoir à leur manière.

En fin d'année 2016 a émergé l'idée d'organiser avec les parents et les enfants du LAEP, un séjour famille. Les professionnels(les) et les familles ont échangé sur la notion de vacances et l'envie de partir collectivement dans un même lieu. En 2017, la MdEdP déposera un projet dans ce sens auprès de la CAF et du département.

Loisirs, accompagnement à la scolarité et « Lis-moi une histoire »

En 2016, 29 enfants issus de 24 familles réparties sur 10 villes ont participé à l'activité, trente-six fois le mercredi en demi-journée et vingt-huit fois en journée complète les mercredis et les jeudis pendant les vacances scolaires. L'accueil du mercredi a été modifié afin de pouvoir recevoir dès le mercredi matin à partir de 10 heures les enfants domiciliés dans les communes n'ayant pas école. Par ailleurs le créneau d'accueil a été élargi afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes des enfants. L'accueil se déroule de 10 heures à 18 heures tous les mercredis en dehors des vacances scolaires et les mercredis et les jeudis pendant les vacances scolaires. Tous les intervenants de cet atelier sont présents dès le matin. Cela permet de mieux se coordonner si besoin sur les différentes activités proposées, de disposer d'un temps pour rédiger les écrits qui sont joints au rapport d'évaluation et enfin de proposer des temps plus individualisés avec les enfants venant le matin (préparation de repas, installation des tables, jardinage,...). Par exemple, un atelier de sensibilité à l'environnement, au recyclage et au compost a été organisé en lien avec la Ville de Livry-Gargan.

L'équipe d'intervenants a été modifiée, passant de cinq intervenants à quatre. Par ailleurs, afin de mieux impliquer les parents dans l'éducation de leurs enfants, nous avons demandé, progressivement à tous les parents de venir récupérer leurs enfants entre 17h30 et 18h. En revanche, afin de faciliter la venue des enfants, les intervenants vont chercher les enfants après l'école soit à leur domicile ou directement à la sortie de l'école. Le fait de demander aux parents de venir rechercher leurs enfants a transformé la relation entre les parents et les professionnels(les). En effet, un temps d'échange s'est installé et cela nous permet de transmettre différents évènements qui se sont déroulés pendant la journée. Cela permet parfois aux parents d'évoquer avec nous leurs difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Enfin, pour travailler une plus grande complémentarité avec les intervenants du domicile, un référent éducatif au sein de l'atelier loisirs a été nommé. Ce dernier doit faire le lien avec la professionnelle du domicile, prévenir les parents et être attentif aux besoins des enfants en matière d'accompagnement à la scolarité.

Un travail important a été mené autour des questions d'alimentation et du repas. En effet, les menus sont préparés en fonction des fruits et légumes de saison. Les enfants participent à l'élaboration des menus et une plus grande autonomie est demandée aux enfants pour débarrasser les tables, les nettoyer, passer l'aspirateur après le repas,... Nous constatons que les enfants partagent avec plaisir le moment du repas et ils nous surprennent en mangeant avec satisfaction des plats divers.

Les enfants ont pu participer à différentes activités ludiques et sportives pendant les grandes vacances. En effet, un travail de partenariat en lien avec le parc de la Poudrerie a été mis en place afin que les enfants puissent bénéficier tout l'été d'activités sportives nouvelles comme le tir à l'arc, l'escalade, la course d'orientation....Par ailleurs, une offre diversifiée de sorties ludiques a été proposée tout au long de l'année 2016 (initiation à la pêche, base de loisirs, cinéma, bowling, activités manuelles,...).

La plupart des enfants accueillis présentent des signes de fragilité multiple (inhibition, problématiques sociales, éducatives et/ou psychologiques,...). C'est pourquoi, une vigilance importante est assurée par les intervenants de cet atelier.

L'atelier « Lis-moi une histoire » mis en place tous les mercredis en dehors des vacances scolaires par une des intervenantes de l'atelier en lien avec l'un ou l'une des professionnels(les), a facilité l'accès aux livres et au goût de la lecture pour les enfants. En effet, pendant l'atelier à raison de deux heures par mercredi, les enfants participent environ tous les mois à une lecture de contes et d'histoires à la bibliothèque de Livry-Gargan. Pendant les autres mercredis, un travail est mené afin de les amener à avoir plaisir à lire et à rêver.

L'accompagnement à la scolarité est proposé à la fin de la journée du mercredi et deux soirs par semaine en complément du mercredi. Concernant l'accompagnement proposé en semaine, celui-ci est fréquenté par des enfants accompagnés par des professionnels(les) du domicile en lien avec un des intervenants de la MdEdP notamment l'éducateur sportif. Ce temps est essentiellement utilisé soit avec des enfants ayant des conditions de vie ne permettant pas l'apprentissage (trop grande proximité, manque d'espace) soit pour des enfants pour lesquels l'intervention à deux adultes permet un relais possible face aux comportements et/ou aux difficultés d'apprentissage. Un travail parents-enfants a été proposé pendant ce temps d'accompagnement à la scolarité. Afin d'impliquer davantage les parents dans le suivi de leurs enfants, deux professionnels et intervenants au sein de la MdEdP ont permis à une famille de venir régulièrement participer à ce temps. Cela a permis de travailler la relation de confiance.

Langage et découvertes

Onze parents originaires de sept villes du département ont participé à l'activité. Parmi ces derniers, deux familles sont accompagnées dans le cadre de la CAF. Cinq de ces parents ont bénéficié de cet atelier en fin d'année 2015. Ils ont pu encore bénéficier de cet atelier en 2016. Quarante-trois séances ont été organisées et deux journées, dont une sortie avec les parents à Paris afin de visiter Montmartre et une sortie dans le cadre d'un travail partenarial avec un des centres socioculturels de Gagny. Les parents ont pu participer à un loto avec d'autres parents. Par ailleurs, sur la suggestion des parents l'atelier a été proposé pendant les trois premières semaines de mois de juillet. En effet, ils ont exprimé le souhait et la demande de pouvoir bénéficier du contenu de l'atelier pendant le début des grandes vacances afin de ne pas trop avoir de coupure. Logiquement, cet atelier n'est pas proposé pendant les vacances scolaires.

Cet atelier n'a pas vocation à se substituer aux ateliers sociolinguistiques proposés par des associations et/ou des centres socioculturels. En revanche, il apporte une aide précieuse pour des parents primo-arrivants ne maîtrisant pas la langue française ou pour des parents souhaitant vouloir mieux s'exprimer et/ou mieux appréhender les documents administratifs. Une attention particulière a été mise en place auprès des parents afin qu'ils puissent mieux déchiffrer les courriers et les documents envoyés par la CAF ou la CPAM. Les personnes qui participent à cet atelier sont motivées, elles bénéficient d'un nombre restreint de participants permettant une prise en charge quasi individualisée. Les effets, outre ceux sur le langage, se mesurent en termes de confiance en soi, de présentation, d'aisance et de socialisation. En parallèle à cet accueil, les parents peuvent venir avec leurs enfants qui sont accueillis dans le cadre de l'accueil jeunes enfants.

Naître en corps

En 2016, 7 enfants issus de 7 familles ont participé à cette activité. Soixante-cinq séances ont été organisées hors vacances scolaires le lundi matin avec possibilité d'aller à la piscine de Livry-Gargan et le vendredi après-midi pour des activités à la MdEdP et 11 journées pendant les vacances scolaires.

Parmi les sept enfants, cinq ont une scolarité aménagée. Les autres n'ont pas de prise en charge sinon un suivi dans différents lieux de soin comme par exemple CMP, CMPP, orthophoniste....au maximum une fois par semaine.

Quatre des sept enfants ont pu bénéficier de la piscine le lundi matin avec des résultats très positifs en termes d'autonomisation, de posture, de socialisation. En revanche, pour des raisons techniques la piscine de Livry-Gargan a été plusieurs fois fermée.

Les parents, dans le cadre de cet atelier, nous semblent davantage investis. En effet, ils sont souvent assez fragilisés par la réalité et les difficultés de leurs enfants. Par ailleurs, le déficit des structures adaptées freine les évolutions des enfants. La qualité d'accueil proposé par les trois intervenants au sein de la MdEdP a permis de travailler la relation de confiance et de permettre aux parents de souffler.

Pour information :

- En 2016, l'association, par l'intermédiaire de la MdEdP, a répondu à différents appels à projets en lien avec la CAF concernant le soutien à la parentalité, en matière d'accompagnement à la scolarité afin de proposer des sorties parents-enfants.
- Les enfants participant à l'accompagnement à la scolarité et à l'atelier « Lis-moi une histoire » ont pu bénéficier de chèques livre d'une valeur de 45 € délivrés par la CAF. Par ailleurs, une visite au salon du livre et de la jeunesse à Montreuil-sous-Bois a été réalisée. Ce fut l'occasion pour les enfants bénéficiant de chèques lecture d'acheter pendant le salon des livres pour eux et leurs frères et sœurs.
- Deux fêtes réunissant parents et enfants ont été organisées par les intervenants de la MdEdP, l'une pendant les vacances de la Toussaint afin de fêter Halloween et l'autre pendant les vacances de Noël. Ces deux moments ont été très suivis par les familles. Les professionnels(les) ont été très investis dans la préparation et la proposition d'activité(s) pour les parents et les enfants.
- Une sortie familiale au Parc Saint Paul mi-juillet a réuni cinquante-sept personnes. Tous les âges étaient représentés. La journée a été très positive. Les parents ont apprécié ce moment de plaisir tout comme leurs enfants.
- L'association a participé à la soirée du REAAP organisé le 6 décembre. Quatre intervenants de la MdEdP ont participé aux différents ateliers d'échange.

Préconisations et orientations pour l'année 2017 :

- Volonté de proposer pour la majorité des ateliers un passage en journée complète afin de mieux accompagner le public accueilli.
- Evolution et modification du planning concernant les différents ateliers.
- Mise en place d'un nouveau contrat d'accueil pour les familles, à savoir un projet d'accueil personnalisé et individualisé afin de prendre en compte les besoins et les attentes des familles.
- Mise en place de nouveaux outils de communication à destination des familles par l'intermédiaire de la construction de journaux explicatifs des différents ateliers (loisirs, accueil jeunes enfants, langage et découvertes,...).

- Ouverture de la MdEdP, tous les vendredis en dehors des vacances scolaires pour les professionnels(les) du domicile qui souhaiteraient venir avec des familles et/ou des enfants, utiliser les espaces de jeux.
- Proposition et construction partagée d'un séjour à destination des familles, dans le cadre d'un appel à projet en lien avec le Département et la CAF.
- Développer l'axe parentalité en proposant des sorties parents-enfants en lien avec les objectifs des ateliers, des besoins des familles et des professionnels(les) du domicile.
- Développer le partenariat local avec les différentes structures de l'enfance et de la petite enfance.
- Renforcer le travail de collaboration et de complémentarité entre les différents intervenants des ateliers et les professionnels(les) du domicile.

3.14 -La psychologue

La psychologue intervient au sein de l'association sur trois registres distincts :

- La supervision des équipes de TISF, AVS, AVF, AMP, AD le mardi matin répartis en quatre groupes de 15 à 20 personnes selon le lieu d'intervention géographique dans les familles
- L'intervention sur le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP), le mardi après-midi ou en journée pendant les vacances scolaires au sein d'une équipe pluridisciplinaire comprenant des TISF, une éducatrice de jeunes enfants et une psychomotricienne
- Des entretiens individuels confidentiels, à la demande des intéressées, pour aménager un soutien ponctuel dans la gestion de situations professionnelles complexes ou traumatiques

➤ **La supervision des équipes**

L'équipe des TISF, AVS, AVF, AMP, AD et autres métiers fait l'objet d'une supervision selon un planning établi annuellement sur une fréquence de 5 à 6 semaines pour chacun des quatre groupes.

Au cours de chaque séance d'une durée de deux heures, les professionnelles sont invitées à parler librement dans un espace de parole ouvert et contenant pour rapporter des situations complexes qui nécessitent une prise de distance et une réflexion élargie portée par la dynamique du groupe. Face à la détresse profonde et plurielle rencontrée dans les familles, il s'agit de poser et d'exprimer ensemble les difficultés, l'empathie, la souffrance, dans une écoute qui se veut attentive, bienveillante, et ce pour éviter l'isolement, le découragement, voire parfois les risques de débordement ou d'effondrement sur un versant maniaque ou dépressif.

Ces situations sont analysées sous leurs aspects psychologiques, sociaux avec une ouverture et une attention particulière sur le plan éthique et humain au regard de la richesse et de la diversité culturelle et religieuse des familles dans lesquelles interviennent les professionnelles. Une dimension qui est désormais nécessaire et récurrente pour déliter l'angoisse, les tensions suite aux attentats terroristes survenus ces derniers mois.

Ces supervisions ont pour objectif :

- De saisir les problématiques rencontrées au sein des familles afin de repréciser ou d'ajuster au mieux les conditions de l'intervention
- De développer ou d'approfondir les connaissances théoriques essentielles face aux problématiques rencontrées : le lien précoce mère-enfant, le fonctionnement psychique de l'enfant, le handicap, les pathologies de l'enfant et de l'adulte, les conduites addictives, les enjeux de la parentalité dans la fonction maternelle et la fonction paternelle, etc...

- De guider et d'affiner les évaluations demandées dans le cadre des familles suivies par l'ASE pour en rendre compte de la manière la plus objective possible tant au niveau verbal que dans un rapport écrit qui contribue à l'efficacité des actions en partenariat avec l'ASE, les PMI, les centres de soins pour protéger l'enfance en danger.
- De pouvoir exprimer la souffrance ressentie dans des situations douloureuses et traumatiques telles que le handicap grave, la maladie incurable, le décès, les troubles du lien familial marqués par la violence conjugale, l'alcoolisme, l'incurie, la déchéance sociale.
- D'accompagner les professionnelles dans la prise de distance nécessaire mais difficile à ajuster et préserver face à l'implication affective, émotionnelle sous-tendue par la fréquence des interventions à domicile avec une moyenne de deux, trois, voire quatre interventions par semaine pour les familles.
- De favoriser les liens, la communication et le partage pour un fonctionnement harmonieux des équipes et de l'association porté par un environnement de travail dynamique et solidaire avec des personnels concernés et motivés par leurs missions respectives.
- De développer et nourrir un espace de pensée individuel et collectif autour de thématiques générales en lien avec leur pratique professionnelle autour du handicap, de la violence, de l'éducation, du respect de la différence et d'autres questions apportées par les difficultés rencontrées au quotidien ou par une actualité particulière.

➤ **L'intervention sur le lieu d'Accueil Enfants et Parents (LAEP)**

Au sein de la Maison des Enfants et des Parents (MDEP), la psychologue intervient dans le cadre du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants et Parents) pour l'accueil de mamans, ponctuellement de papas, avec leurs enfants. Il s'agit de soutenir le travail de l'équipe interpellée lors des premières rencontres avec les familles par la vulnérabilité des liens précoces mère-enfant, les carences éducatives, la détresse parentale et la souffrance de l'enfant (situations qui relèvent parfois plus d'un lieu de soins que d'un lieu d'accueil et de prévention). Il faut renforcer l'unité et la cohésion du travail de l'équipe pour permettre des transformations et des évolutions favorables, parfois inattendues, notamment chez les enfants dans le développement de leur autonomie et leurs capacités de séparation avec des mamans souvent fragiles, immatures et très ambivalentes dans ce registre.

➤ **Les entretiens individuels**

Les entretiens sont mis en place ponctuellement à la demande des professionnelles et se révèlent très utiles pour dérouler des problématiques familiales complexes souvent prises dans un environnement pathogène, un fonctionnement pathologique, le handicap ou la maladie grave et la mort, problématique dont il faut pouvoir se dégager pour travailler efficacement et chercher des issues, trouver les mots face à l'indicible et à l'inextricable...

Ces entretiens permettent également d'aménager un espace de parole plus confortable et plus accessible pour les personnes ayant des difficultés à s'exprimer spontanément en situation de groupe ou souhaitant un autre regard, un autre éclairage, plus clinique, sur des situations difficiles telles que celles évoquées précédemment.

Au cours de l'année 2016, une trentaine d'entretiens individuels ont été effectués pour un soutien ponctuel. La possibilité d'un espace de parole privilégié et confidentiel leur permet d'exprimer librement leurs difficultés, leurs souffrances et leurs doutes afin de reprendre confiance pour mobiliser au mieux leurs ressources et leur énergie face à des situations traumatiques ou anxiogènes qui peuvent résonner parfois singulièrement avec leur propre histoire personnelle et familiale.

3.2 - Les mouvements de personnel

3.21 - Les mouvements

L'année 2016 a fait l'objet de 7 mouvements d'entrée et de 16 mouvements de sortie, soit un solde négatif de 9 unités (annexe 1). Ces mouvements se décomposent ainsi :

- sept entrées correspondant à :
 - ✓ 2 embauches d'AD
 - ✓ 2 embauches d'AVS
 - ✓ 1 embauche de TISF
 - ✓ 1 embauche de personnel administratif
 - ✓ 1 embauche du responsable de la MdEdP

- seize sorties correspondant à :
 - ✓ 1 sortie d'AD
 - ✓ 2 sorties d'AVS
 - ✓ 9 sorties de TISF
 - ✓ 1 sortie de l'assistante de la coordinatrice
 - ✓ 2 sorties de personnel administratif
 - ✓ 1 sortie du responsable de la MdEdP

3.22 - Les évolutions en termes de métier

- + 1 pour les AD correspondant à 2 embauches et 1 démission
- - 1 pour l'assistante de la coordinatrice correspondant à 1 rupture conventionnelle
- - 8 pour les TISF correspondant à 1 embauche, 4 démissions, 2 départs à la retraite et 3 licenciements pour inaptitude
- - 1 pour les personnels administratifs correspondant à 1 embauche, 1 démission et 1 retraite

Globalement, l'effectif est de 69 salariés au 31/12/2016 en forte décroissance par rapport aux 77 salariés du 31/12/2015.

Compte tenu de quelques modifications de contrat de travail liées au temps partiel, l'Equivalent Temps Plein (ETP) global de 71,91 ETP au 31/12/2015 reflue nettement à 64,53 ETP au 31/12/2016 soit une baisse de 7,38 ETP.

3.3 - Le personnel au 31/12/2016

La liste exhaustive du personnel de l'association en nombre de salariés et en équivalent temps plein (ETP) est présentée par métier (annexe 2).

3.4 - L'évolution des effectifs

L'évolution globale traduit une forte décroissance des effectifs de 10,39% en nombre de salariés et de 10,27% en ETP (annexes 3 et 4).

3.5 - La qualification des personnels (annexe 5)

Les 26,5 TISF et autres métiers se répartissent ainsi :

- 1 DE EJE
- 1 DE Psychomotricienne
- 1 DE de Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- 2 DE de Moniteur Educateur
- 1 Master de l'éducation enfance et petite enfance
- 1 Licence Sciences et Techniques Aptitudes Physiques et Sportives (STAPS)
- 12,5 DE TISF
- 7 Certificat de Travailleuse Familiale

Les 33 AVS-AMP-AVF-AD se répartissent ainsi :

- 14 DE AVS
- 1 DE Aide Médico-Psychologique
- 4 Certificat d'Assistante de Vie aux Familles AVF
- 14 sans diplôme avec formation au poste

La responsable de la MdEdP, les responsables de service et leurs assistantes

- 1 Licence Administration Economique et Social
- 2 Certificat de Travailleuse Familiale
- 1 Bac
- 1 CAFAD

Les 5 administratifs

- 1 Bac +5
- 1 BTS
- 1 Bac
- 1 CAP/BEP
- 0,5 DE TISF

4. La production

4.1 - L'évolution de la production globale

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'heures TISF et autres métiers	44 097	46 745	49 277	53 105	48 704	45 359	39 199	44 053	44 721	42 657	44 575	41 357	39 681	37 313	30 595	25917
Nombre d'heures AVS – AD	24 189	26 678	25 740	24 549	22 793	21 924	21 861	23 129	23 401	25 396	26 651	28 106	29 230	27 545	26 236	29935
MdEdP (1)	-	-	-	-	-	484	4 750	4 763	4 810	5 169	4 893	5 130	5 236	4 921	5 723	6142
Nombre d'heures produites	68 286	73 423	75 017	77 654	71 497	67 767	65 810	71 945	72 932	73 222	76 119	74 593	74 147	69 779	62 554	61994

(1) hors encadrement

Globalement, la production recule de 0,9% soit 560 heures. Ce recul est la synthèse des évolutions contrastées suivantes :

- - 4 678 heures pour les TISF
- + 3 699 heures pour les AD-AVS
- + 419 heures pour la MdEdP

4.2 - La production CAF (ex CAF-CNAM)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TISF																
CAF	16 021	12 292	14 679	17 171	15 369	14 483	14 830	15 558	15 531	14 133	} 19 899	20 912	15 245	11 877	9 231	6605
CNAM	8 205	9 244	5 495	4 776	3 920	4 152	4 909	4 549	4 553	5 201						
TOTAL 1	24 226	21 536	20 174	21 947	19 289	18 635	19 739	20 107	20 084	19 334	19 899	20 912	15 245	11 877	9 231	6605
AVS-AD																
CAF	8 721	9 258	8 237	7 087	8 614	9 101	10 565	10 550	11 670	12 363	} 25 520	27 632	28 779	26 772	25 404	29341
CNAM	9 522	11 892	12 289	11 563	11 162	9 047	9 388	10 680	10 500	11 583						
TOTAL 2	18 243	21 150	20 526	18 650	19 776	18 148	19 953	21 230	22 170	23 946	25 520	27 632	28 779	26 772	25 404	29341
TOTAL 1+2	42 469	42 686	40 700	40 597	39 065	36 783	39 692	41 337	42 254	43 280	45 419	48 544	44 024	38 649	34 635	35946

Après la forte chute du volume d'heures produites entre 1999 et 2001, les heures CAF ont légèrement décliné jusqu'en 2006 alors que les heures CNAM poursuivaient leur repli marqué.

Le volume de production s'est redressé à partir de 2007. Ainsi, de 2006 à 2012, le volume total produit est passé de 36 783 heures à 48 544 heures soit un accroissement de 11 761 heures représentant + 31,97% se décomposant ainsi :

- TISF : de 18 635 heures à 20 912 heures soit + 12,22%
- AVS : de 18 148 heures à 27 632 heures soit + 52,26%

On observait donc un accroissement significatif des heures TISF et une forte croissance des heures d'AD-AVS.

En 2013, la production globale a commencé à décroître pour la première fois depuis 2006 passant de 48 544 heures à 44 024 heures soit une réduction de 4 520 heures représentant - 9,31%.

Cette décroissance s'est accentuée en 2014, la production globale passant de 44 024 heures à 38 649 heures soit une réduction de 5 375 heures soit - 12,21% :

La décroissance s'est poursuivie en 2015, la production s'établissant à 34 635 heures contre 38 649 heures en 2014, soit - 10,39% se répartissant ainsi entre TISF et AVS :

- TISF : de 11 877 heures à 9 231 heures soit - 2 646 heures, soit - 22,28%
- AVS : de 26 772 heures à 25 404 heures soit - 1 368 heures, soit - 5,11%

La production s'établit à 35 946 heures pour 2016, ce qui représente une croissance de 1 311 heures soit + 3,8% par rapport à 2015. Cette croissance s'analyse ainsi :

- TISF : de 9 231 heures à 6 605 heures soit - 2 626 heures, soit – 28,45%
- AVS : de 25 404 heures à 29 341 heures soit + 3 937 heures, soit + 15,50%

Les objectifs de production fixés par la CAF ne sont pas atteints dans les proportions suivantes :

- 6 605 heures TISF réalisées pour un objectif de 13 000 heures soit une réalisation de 50,81%
- 29 341 heures AD-AVS réalisées pour un objectif de 29 400 heures soit une réalisation de 100%.

La production TISF est passée de 20 912 heures en 2012 à 6 605 heures en 2016. Cette chute ne s'explique pas par une insuffisance des capacités de production, ni par des considérations économiques. Elle est très préoccupante pour l'avenir et justifierait pour le moins une réflexion approfondie avec le financeur pour identifier ce qui se noue depuis quelques années.

4.3 - La production ASE et PMI

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
ASE																
- Nombre d'heures TISF	16 656	21 791	25 960	29 325	28 350	25 337	18 863	23 314	24 286	23 268	24 664	20 445	24 436	25 437	21 364	19312
MdEdP (hors resp.)	-	-	-	-	-	484	4 750	4 763	4 810	5 169	4 893	5 130	5 236	4 921	5 723	6142
- Nombre d'heures AVS – AD	278	1 208	1210	1 723	604	539	312	352	862	740	963	346	342	717	752	546
TOTAL 1	16 934	22 999	27 170	31 048	28 954	26 360	23 925	28 429	29 958	29 177	30 520	25 921	30 014	31 075	27 839	26000
PMI																
- Nombre d'heures TISF	3 186	2 447	611	1 678	887	1 275	596	464	283	55	12	0	0	0	0	0
- Nombre d'heures AVS – AD	4 142	2 711	2 969	2 817	1 717	3 084	1 441	1 179	66	573	88	0	0	0	0	0
TOTAL 2	7 328	5 158	3 580	4 495	2 604	4 359	2 037	1 643	349	628	100	0	0	0	0	0
TOTAL 1+2	24 262	28 157	30 750	35 543	31 558	30 235	25 962	30 072	30 307	29 805	30 620	25 921	30 014	31 075	27 839	26000

Le volume de production global a connu son apogée en 2004 en atteignant 35 543 heures se répartissant en 31 048 heures pour l'ASE et 4 495 heures pour la PMI. Cette production maximale traduisait un fort accroissement des heures ASE qui sont passées de 10 805 heures en 1999 à 31 048 heures en 2004 et une chute considérable des heures PMI qui sont passées de 8 515 heures en 1999 à 4 495 heures en 2004.

4.31 - La production ASE

Depuis 2004, le volume de production ASE s'est globalement maintenu malgré une décroissance marquée en 2006 et surtout 2007 alors que le volume de production PMI a poursuivi sa chute. Ainsi, de 2004 à 2011, le volume de production ASE est passé de 31 048 heures à 30 520 heures alors que le volume de production PMI passait de 4 495 heures à 100 heures.

Il faut noter que le volume de production ASE s'analyse selon trois composantes depuis 2006, année de la signature de la convention de fonctionnement de la Maison des Enfants et des Parents (MdEdP) avec le Conseil départemental.

Depuis le 1^{er} novembre 2009, la convention ASE et la convention de fonctionnement de la MdEdP ont été fusionnées dans le cadre d'une nouvelle convention fondée sur l'attribution d'une dotation forfaitaire. Cette convention fut élaborée sur la base des productions suivantes :

- 22 100 heures ASE TISF soit 17 ETP
- 5 248 heures ASE MdEdP hors la responsable
- 350 heures ASE AVS soit 0,25 ETP

De 2009 à 2011, la production globale fut supérieure à celle sur laquelle se fondait la convention qu'il s'agisse des TISF ou des AVS. Cette situation favorable aux familles traduisait un décalage entre les besoins et l'arbitrage budgétaire.

En 2012, pour la première fois depuis longtemps, la production de 20 445 heures de TISF était inférieure à l'objectif fixé de 22 100 heures. La baisse de 4 221 heures observée entre 2011 et 2012 pour les TISF n'était pas la conséquence de l'absence des capacités de production mais traduisait la décroissance des demandes.

En 2013, la production globale ASE s'élevait à 30 014 heures contre 25 921 heures en 2012, soit +15,79 %, retrouvant ainsi le niveau de 2011 qui s'établissait à 30 520 heures. La production a atteint 31 075 heures en 2014 soit + 1,82%.

En 2015, la production reflue à 27 839 heures, soit 3 236 heures de moins qu'en 2014. Cette contraction se poursuit en 2016 avec une production globale de 26 000 heures soit 1 839 heures de moins qu'en 2015, soit - 6,6%. La production s'analyse ainsi :

- 19 362 heures TISF contre 21 364 heures en 2015, soit - 2 052 heures
- 6 142 heures MdEdP contre 5 723 heures en 2015, soit + 419 heure
- 546 heures AVS contre 752 heures en 2014, soit - 206 heures

Par rapport aux objectifs de production, les résultats sont les suivants :

- 19 312 heures TISF réalisées pour un objectif de 22 100 heures soit une réalisation de 87,38%,
- 6 142 heures MdEdP réalisées pour un objectif de 5 913 heures soit une réalisation de 103,87%,
- 546 heures AVS réalisées pour un objectif de 700 heures soit une réalisation de 78%.

4.32 - La production PMI

La PMI n'a généré aucune production depuis 2012, ni en TISF, ni en AVS.

5. La productivité

Elle est un facteur essentiel de l'équilibre de l'association et de sa capacité à répondre aux objectifs fixés par les financeurs et aux besoins d'une population particulièrement fragile.

Le nombre d'ETP moyen sur l'année est de 28,67 pour les TISF et de 31,20 pour les AVS - AD. Le nombre d'heures moyen produit par ETP et par an est donc de :

$$\checkmark \text{ TISF} \quad \Leftrightarrow \quad 32\,059 \div 28,67 = 1\,118 \text{ heures par ETP et par an}$$

$$\checkmark \text{ AVS - AD} \quad \Leftrightarrow \quad 29\,935 \div 31,20 = 959 \text{ heures par ETP et par an}$$

Globalement, le nombre d'ETP moyen, tout métier confondu, est de 59,87 pour une production de 61 994 heures soit une production moyenne de $61\,994 \div 59,87 = 1\,035$ heures par ETP et par an.

La productivité moyenne s'établit à 1 035 heures par ETP et par an en 2016 soit en progression de 1,7% par rapport aux 1 018 heures de 2015.

Cette productivité doit s'analyser au regard du poids des diverses causes d'absence.

Les TISF

- la maladie représente 1 746 heures soit 0,96 ETP
- les accidents du travail représentent 434 heures soit 0,24 ETP
- les congés parentaux représentent 7 386 heures soit 4,06 ETP
- les congés sans solde représentent 6 407 heures soit 3,52 ETP
- les formations longues représentent 267 heures soit 0,15 ETP

Les AVS-AD

- la maladie représente 3 250 heures soit 1,79 ETP
- les accidents du travail représentent 4 537 heures soit 2,49 ETP
- le congé parental représente 1 827 heures soit 1 ETP
- les congés sans solde représentent 3 294 heures soit 1,81 ETP
- les formations au DETISF et au DEAVS représentent 3 381 heures soit 1,86 ETP

Ce sont donc au total 8,93 ETP pour les TISF et 8,95 ETP pour les AD-AVS qui ont été neutralisés réduisant ainsi d'autant les potentiels de production de l'association. Parmi ces 17,88 ETP, la formation longue représente 2,01 ETP et doit être considérée comme un investissement pour l'association offrant des perspectives de promotion sociale pour les salariés.

6. La formation

6.1 - La professionnalisation

Mme Didon a obtenu par une VAE le diplôme de moniteur éducateur en avril 2016.

Mmes Laurent et Martigue ont poursuivi leur formation longue de TISF à l'IRTS. Cette formation s'achèvera le 5 mai 2017.

Mme Clavet a entamé le 11 octobre 2016 une formation longue de TISF à l'IRTS.

6.2 - Le Congé Individuel Formation (CIF)

Mme Essila Ntonga a entamé une formation d'aide-soignante au Greta des métiers de la santé et du social le 5 septembre 2016.

Mme Djengon a achevé une formation d'assistant de service social à l'IRTS Paris en juin 2016.

6.3 - Les autres formations

Elles ont été financées par le budget plan pour 11 688,86 €.

7. Le bilan financier

Le bilan financier reste satisfaisant puisqu'il se traduit par un exercice comptable légèrement excédentaire. Les fonds associatifs amplifient leur ancrage en territoire positif. En parallèle, la trésorerie est restée une nouvelle fois excédentaire tout au long de l'année.

Le résultat comptable est un résultat positif de 55 697 €.

Le compte de résultat fait apparaître 19 173 € de charges exceptionnelles et 120 961 € de produits exceptionnels qui sont les unes et les autres indépendants de l'exercice 2016.

Le résultat des activités 2016 de l'association s'établit donc à - 46 091 €. Ce résultat négatif des activités est en recul de 66 676 € par rapport à 2015.

L'ensemble des données financières et comptables est rassemblé dans les comptes annuels élaborés par l'expert comptable de l'association et contrôlés par le commissaire aux comptes de celle-ci.

8. Les perspectives

L'année 2017 sera la dernière année de la convention d'objectifs et de gestion (COG) avec la CAF portant sur la période 2013-2017.

La certification Qualisap fut obtenue en le 30 juillet 2012. Le renouvellement de la certification a été obtenu le 25 septembre 2015. Un premier audit de suivi a eu lieu le 30 août 2016. Le second audit de suivi est programmé pour le 12 juillet 2017.

L'année 2017 sera aussi celle du renouvellement de l'agrément obtenu le 19 décembre 2012 et dont le terme est fixé au 18 décembre 2017. Le fait d'être certifié est un atout considérable pour obtenir ce renouvellement avec un formalisme allégé.

De nombreuses évolutions sont proposées au sein de la MdEdP pour mieux répondre aux besoins des familles, pour développer les partenariats avec les financeurs et pour mieux accompagner les familles accueillies en adaptant les horaires et les durées des activités (cf page 10).

Enfin, 2017 est l'année du renouvellement de la délégation unique du personnel. En accord avec le Comité d'entreprise, les délégués du personnel et le CHSCT, ce renouvellement sera l'occasion de la mise en place de la nouvelle délégation unique qui s'inscrit dans la cadre de la loi Rebsamen qui réunit au sein de cette délégation les 3 instances citées précédemment. Cette élection aura lieu le 29 mai et le cas échéant le 12 juin si un second tour est nécessaire.